

## **CHAPITRE PREMIER. THÉORIE GÉNÉRALE DES DH**

- **Section première:  
Droits Humains,  
un fondement problématique**
- **Section deuxième :  
Droits Humains,  
une nécessaire classification**

Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## **SECTION PREMIÈRE. FONDEMENT PROBLÉMATIQUE**

- **Paragraphe I : Les thèses  
classiques du droit naturel**
- **Paragraphe II : L'apport des  
religions**
- **Paragraphe III : Le droit naturel  
moderne**
- **Paragraphe IV : Les philosophies  
des lumières**

Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## PARAGRAPHE PREMIER. DROIT NATUREL

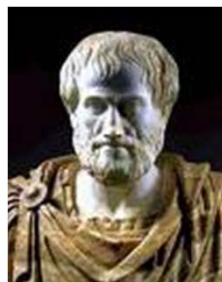
- **Loi de la nature** ⇒ loi éternelle qui répond à un ordre rationnel
- **Origine : Philosophie grecque : Aristote**
- **Sophistes : Prônent l'égalité entre les Hommes (relativiser)**

Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement  
§ 1 : Droit  
naturel



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## PARAGRAPHE PREMIER. DROIT NATUREL



**ARISTOTE (V<sup>e</sup> S. av. J.-C.) :**  
“ La loi doit découler, non d'un sentiment intérieur, mais d'une observation intelligente de l'ordre naturel, supposé rationnel ” **Morange J.**

**HIPPIAS (V<sup>e</sup> S. av. J.-C.) :** “ Vous qui êtes ici présents je vous regarde tous comme parents alliés, concitoyens non par la loi mais par la nature ”

Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement  
§ 1 : Droit  
naturel



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## PARAGRAPHE PREMIER. DROIT NATUREL

**SOPHOCLE : Antigone : -411 av. J.-C.**  
**Antigone dit à Créon : “ Je ne pensais pas que tes ordres eussent assez de force pour prévaloir contre la volonté des Dieux, sur ces lois non écrites qui ne sauraient être effacées, elles ne sont ni d’hier, ni d’aujourd’hui, elles sont éternelles et personne ne sait quel est leur passé profond ”**



Introduction  
 Chapitre I.  
 Théorie générale  
 Section I.  
 Fondement  
 § 1 : Droit naturel



Cours de  
 droits humains  
 Salwa HAMROUNI  
 Chawki GADDES  
 2011-2012

## PARAGRAPHE DEUXIEME. LES RELIGIONS

- **Les trois religions monothéistes ont influencé sensiblement la théorie générale des droits humains**
- **Deux traditions :**
  - **Judéo-chrétienne**
  - **Musulmane**

Introduction  
 Chapitre I.  
 Théorie générale  
 Section I.  
 Fondement  
 § 2 : Religions



Cours de  
 droits humains  
 Salwa HAMROUNI  
 Chawki GADDES  
 2011-2012

## §2. I. PENSEE JUDEO CHRETIENNE



Les dix commandements  
: ensemble  
d'instructions morales et  
religieuses gravées "du  
doigt de Dieu" et reçues  
par Moïse au Mont Sinai

On peut y lire : "Tu ne tueras point" ou  
"Tu ne voleras point" ou encore "Tu ne  
 convoiteras pas le bien d'autrui"

Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement  
§ 2 : Religion  
I. Judéo-  
chrétienne



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## §2. I. PENSEE JUDEO CHRETIENNE

- Le christianisme comme religion  
révélée implique un acte de foi : La  
loi naturelle n'existe plus par elle-  
même mais devient liée à la loi  
divine
- Deux penseurs ont marqué cette  
pensée :
  - Saint Augustin
  - Saint Thomas d'Aquin

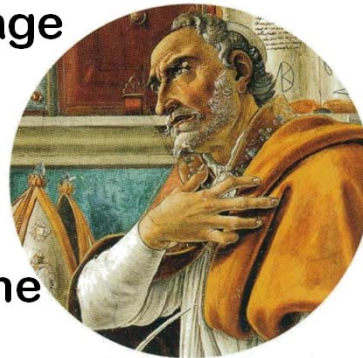
Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement  
§ 2 : Religion  
I. Judéo-  
chrétienne



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## §2. I. A. SAINT AUGUSTIN

- Théologien philosophe, né en 354 en Algérie (Souk-Ahras) et décédé en 430 (Annaba)
- Enseigne à Carthage
- S'installe avec sa famille à Rome puis Milan
- Retourne à Hippone en 395



Introduction  
 Chapitre I.  
 Théorie générale  
 Section I.  
 Fondement  
 § 2 : Religions  
 I. Judéo-  
 chrétienne



Cours de  
 droits humains  
 Salwa HAMROUNI  
 Chawki GADDES  
 2011-2012

## §2. I. A. SAINT AUGUSTIN

- Sa pensée est marquée par le néo-platonisme
- Concilie ainsi le platonisme avec le christianisme
- Etablissait une liaison entre la loi naturelle et celle divine
- La grâce divine prévaut ainsi chez lui sur le libre arbitre

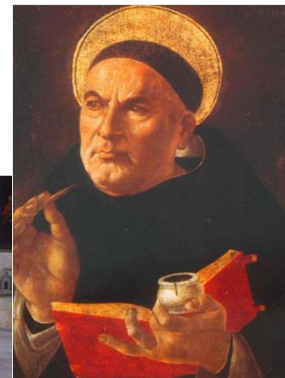
Introduction  
 Chapitre I.  
 Théorie générale  
 Section I.  
 Fondement  
 § 2 : Religions  
 I. Judéo-  
 chrétienne



Cours de  
 droits humains  
 Salwa HAMROUNI  
 Chawki GADDES  
 2011-2012

## §2. I. B. LE THOMISME

- Théologien membre de l'ordre dominicain et philosophe
- Né en 1225 dans la région de Naples et décédé en 1274
- Canonisé en 1323
- Le Pape Urbain V ordonna en 1368 le transfert de sa dépouille à Toulouse. Il y est enterré chez les jacobins



Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement  
§ 2 : Religions  
I. Judéo-  
chrétienne



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## §2. I. B. LE THOMISME

- Christianise la pensée d'Aristote
- Les choses ont un sens en elles même et la nature fonctionne selon le principe de causalité
- Les actes des humains sont dictés par la raison et non pas par la volonté de Dieu : Principe du libre arbitre
- Distingue la loi divine révélée, la loi naturelle que les hommes comprennent par la raison

Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement  
§ 2 : Religions  
I. Judéo-  
chrétienne



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## §2. II. PENSEE MUSULMANE

- **Mutazilites** : VIII<sup>e</sup> s. : se réfèrent à la nature des choses et à la raison : Recherche du mieux pour l'Homme
- **Islam humaniste**
  - Dieu ne peut punir un être qui ne choisit ses actes
  - Les Hommes sont dotés de libre arbitre
  - Les hommes sont responsables
- **Echec de la théorie** : Al Mutawakel en 847 met fin au Mutazilisme comme doctrine officielle de l'Etat et restaure l'orthodoxie sunnite.

Introduction  
 Chapitre I.  
 Théorie générale  
 Section I.  
 Fondement  
 § 2 : Religion  
 II. Islam



Cours de  
 droits humains  
 Salwa HAMROUNI  
 Chawki GADDES  
 2011-2012

## §2. II. PENSÉE MUSULMANE

- **Ibn Rochd (Averroès أبو الوليد محمد بن احمد بن محمد بن احمد بن رشد)** : né en 1126 à Cordoue (Espagne) et décédé en 1198 à Marrakech (Maroc)
- Philosophe, théologien juriste, mathématicien et médecin musulman
- Traducteur des écrits d'Aristote
- Exilé en 1197, il voit ses œuvres brûlées



Introduction  
 Chapitre I.  
 Théorie générale  
 Section I.  
 Fondement  
 § 2 : Religion  
 II. Islam



Cours de  
 droits humains  
 Salwa HAMROUNI  
 Chawki GADDES  
 2011-2012

## §2. II. PENSÉE MUSULMANE

- L'Averroïsme est en contradiction avec les thèses volontaristes d'Al Ghazali (volonté de Dieu)



- L'averroïsme: La raison nous permet d'accéder et de comprendre l'univers créé par Dieu selon une loi immuable

- La vérité devient accessible non pas par la révélation mais par la raison

Introduction  
 Chapitre I.  
 Théorie générale  
 Section I.  
 Fondement  
 § 2 : Religion  
 II. Islam



Cours de  
 droits humains  
 Salwa HAMROUNI  
 Chawki GADDES  
 2011-2012

## §2. II. PENSEE MUSULMANE

- Le Mutazilisme et l'averroïsme ont constitué en Islam des prémices d'une théorie des DH
- Laghmani : "De telles prémices théoriques auraient pu accoucher une théorie des droits de l'homme"
- Laghmani : L'Islam traditionniste ne considère l'homme que comme un *abd*, l'esclave d'une volonté divine ... : aucune théorie des DH ne peut en dériver car l'homme en est absent

Introduction  
 Chapitre I.  
 Théorie générale  
 Section I.  
 Fondement  
 § 2 : Religion  
 II. Islam



Cours de  
 droits humains  
 Salwa HAMROUNI  
 Chawki GADDES  
 2011-2012

## PARAGRAPHE TROISIEME. LE DROIT NATUREL MODERNE

- Le droit naturel dit subjectif est une conception qui se libère de l'emprise théologique au XIV<sup>e</sup> siècle
- Ainsi les droits de l'homme ne sont plus le reflet de Dieu, ils se laïcisent et découlent de la volonté humaine
- Le droit positif ne crée pas les droits humains, il ne fait que les reconnaître
- Le droit naturel est ainsi un droit inhérent à la nature humaine que chacun peut découvrir grâce à l'usage de la raison (M. Levinet)

Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement  
§ 3 : Droit  
naturel moderne



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## PARAGRAPHE TROISIEME. LE DROIT NATUREL MODERNE



- De Vitoria (1480-1546) : La loi humaine doit respecter la loi divine et accorder le même statut à tous les êtres humains
- Suarez (1548-1617) : Revendiquait les droits à la vie, à la liberté, à la propriété et rejetait l'idée que l'esclavage est une condition naturelle (Aristote)
- Grotius (1583-1645) : Le droit doit se mesurer par rapport à la nature rationnelle de l'homme et non pas par rapport à sa nature naturelle ou à la volonté divine

Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement  
§ 3 : Droit  
naturel moderne



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## PARAGRAPHE TROISIEME. LE DROIT NATUREL MODERNE

- Plusieurs textes proclamant des DH s'y réfèrent :
  - Déclaration US 1776 "Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont dotés par le Créateur de certains **droits inaliénables**; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur"
  - DDHC 1789 : Préambule : Les représentants du peuple "ont résolu d'exposer, dans une déclaration, les **droits naturels**, inaliénables et sacrés de l'homme" & article 2 : "Le but de toute association politique est la conservation des **droits naturels** et imprescriptibles de l'homme"
  - DUDH 1948 : Le préambule traite de "la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables"

Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement  
§ 3 : Droit  
naturel moderne



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## §4. LES PHILOSOPHES DES LUMIERES

- **Lieu** : Angleterre et France
- **Période** : XVII et XVIII<sup>e</sup> siècle
- **Idée** : Contrat : fondement de la relation entre l'Etat et l'individu : acte fondateur
- **Conséquence** : Respect des droits de l'individu

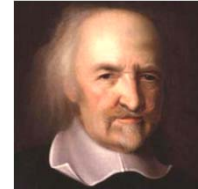
Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement  
§ 4 : Philosophes  
des lumières



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## §4.1. T. HOBBS (1588-1679)

- Auteur du Léviathan (1651)
- L'homme est un loup pour son frère : Pessimisme



- L'état de nature est l'état de guerre de tous contre tous
- Distinction: loi naturelle et droit naturel.
- L'Etat civil se fonde sur un contrat où chaque individu transfère ces droits au souverain : Léviathan

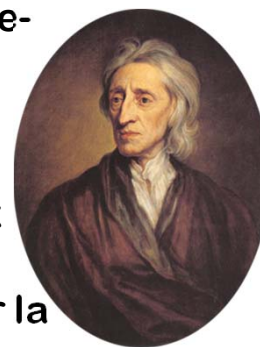
Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement  
§ 4 : Philosophes  
des lumières



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## §4. 2. J. LOCKE (1632-1704)

- Auteur du traité du gouvernement civil (1690)
- Etat de nature les hommes sont libres et égaux : Les hommes doivent y obéir aux lois de la nature et qu'ils découvrent par la raison



- Le contrat social établit des droits et des obligations et comme corollaire le droit de résistance à l'oppression

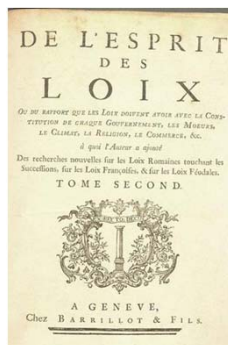
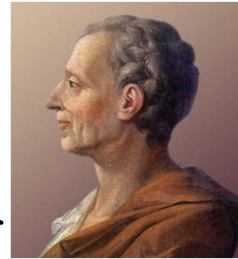
Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement  
§ 4 : Philosophes  
des lumières



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## §4.3. Montesquieu (1668-1755)

- Esprit des lois (1748)
- Constat : “C’est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser (...) Pour qu’on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir”
- Principe de la séparation des pouvoirs : protection des libertés des individus



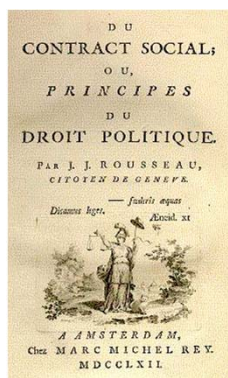
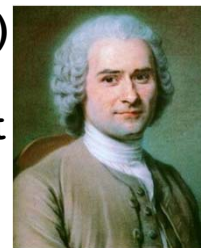
Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement  
§ 4 : Philosophes  
des lumières



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012

## §4.4. J.J. ROUSSEAU (1712-1778)

- Auteur du contrat social (1762)
- L’homme naturel n’est pas un loup pour son semblable. C’est sa raison qui lui permet de vivre en société
- “Ce que l’homme perd par le contrat social, c’est sa liberté naturelle ... ce qu’il gagne, c’est la liberté civile”
- Liberté garantie par la loi expression de la volonté générale



Introduction  
Chapitre I.  
Théorie générale  
Section I.  
Fondement  
§ 4 : Philosophes  
des lumières



Cours de  
droits humains  
Salwa HAMROUNI  
Chawki GADDES  
2011-2012